



## Pension alimentaire enfant étudiant

Par **Robert Olivia**, le **29/01/2017** à **11:08**

Bonjour,

Je suis la maman d'une jeune femme de 19 ans, Léa, partie depuis la rentrée faire ses études à 100 km de la maison. Je perçois 1450€ de revenus, ait une autre enfant à charge pour lequel je perçois 100€ de pension. Le papa de Léa perçoit 2150€ de revenus. Depuis 2004, la pension qu'il me versait se montait à 106€ ; je n'avais jusqu'à présent pas demandé de réévaluation, sachant que cette situation engendrerait des conflits entre nous que je souhaitais éviter. En janvier 2016, celui-ci a décidé de ne plus me verser de pension sous prétexte que notre fille serait majeure le mois suivant, alors qu'elle vivait toujours à la maison, et il ne m'a rien dit : je m'en suis rendue compte en voyant que la pension n'était pas sur mon compte. Depuis ce temps, la situation entre nous est devenue très conflictuelle et à "rebondie" sur notre fille, puisqu'ils ne s'adressent plus la parole (pour des raisons qui ne me concernent pas) : alors que je travaillais, il lui avait dit qu'il l'emmènerait passer son permis à 10h mais s'est rétracté la veille à plus de 18h30 en disant à ma fille qu'il partait en vacances avec sa copine et que sa mère avait qu'à prendre des heures pour l'emmener... Ma fille l'a évidemment mal pris...

Mes revenus ayant considérablement baissé suite au départ de ma fille pour ses études, j'ai été obligé de saisir le JAF pour lui demander de revoir le montant de la pension, je demandais également à ce qu'elle lui soit versée directement sur son compte et je sollicitais également la prise en charge de 180€ (seulement) de frais correspondant à la moitié des frais dû à son emménagement dans son logement à Poitiers (qu'elle occupe avec son petit ami)...

Mon avocate était très confiante, estimant ma demande tout à fait justifiée et légitime : elle m'a conseillé de demander 300€ de pension, sachant que nous obtiendrons moins...

Le père de ma fille a clairement fourni des documents "bidons", indiquant par exemple le projet de racheter la maison de sa mère (alors qu'il vit seul en appartement avec un loyer TTC de 350€ de puis 18 ans à 2 pas de son travail), le document datait comme par hasard de 2 mois avant le jugement ; il indiquait également avoir un crédit pour sa voiture de 400€ par mois sur 7 ans (sauf que le document de la banque indiquait une proposition de crédit sans date...), ce qui est purement impossible car le véhicule qu'il mentionne pour son crédit date de 2005 (une audia a3 essence) qui coûte 7300€ !!! Avec mon avocate nous n'avons pas eu le temps d'étudier car les pièces qu'il avait fournis ont été transmises à mon avocate la veille de l'audience (!) et avec des documents délibérément manquants ! Lorsque nous l'avons fait remarquer au JAF, son avocate a dit "zut j'ai oublié de vous donner quelques pages" (!!!), elle nous les a donc donné devant le JAF et nous n'avons pas eu le temps de les étudier...

Finalement, le jugement est arrivé vendredi dernier (avec plus de 3 semaines de retard) et c'est lui qui s'en sort : nous n'avons obtenu que 170€ pour ma fille, j'ai été déboutée de ma demande de participation aux frais d'ameublement au prétexte qu'il manquait une facture (un matelas que j'avais commandé sur internet et pour lequel je ne suis pas parvenue à récupérer la facture mais j'avais donné au JAF le récapitulatif de la commande et mon relevé de compte pour indiquer que le montant m'avait été facturé) ; nous avons demandé que la pension soit

versée avec effet à la date de la première audience (car son avocate avait demandé un report), j'en ai également été déboutée...

Je suis écoeurée de cette décision, il m'avait semblé avoir donné tous les justificatifs imaginables, lui n'a donné que des faux. Mon avocate n'avait pas voulu qu'on parle de la nature des différents qui nous opposaient, indiquant que se serait la situation actuelle qui serait jugée et que cela se ferait par un calcul mathématique tout bête en fonction de ses revenus à lui... Quand je consulte la grille des montants moyens mensuels des pensions alimentaires, c'est en principe 10% des revenus, et nous, nous sommes en dessous de 50€ !!! C'est profondément injuste, je n'avais jamais rien demandé en 18 ans !!!

Pouvez-vous me dire ce que vous en pensez ? Pensez-vous que je devrais faire appel ?